



Le « conseil d'élèves » en groupe classe à l'école élémentaire ou au collège

A l'échelle d'une même classe, le conseil d'élèves est un outil qui permet d'installer entre les élèves un espace de débat, d'expression libre, de suggestion, de décision sur des projets et événements en relation avec la vie de leur classe ou avec l'actualité (élaboration des règles de fonctionnement, du temps et de l'espace scolaire, règlement de conflits entre élèves, préparation de projets, d'événements fédérateurs, etc.). Espace de dialogue sur les problèmes rencontrés en classe, d'élaboration de règles de vie scolaire et de rappel à la loi par les élèves eux-mêmes, le conseil d'élève constitue un puissant outil de régulation de la vie de la classe et permet de faire vivre une expérience démocratique, tout en contribuant à l'amélioration du climat scolaire. Il peut aussi être l'occasion de débats par lesquels les élèves peuvent partager librement leurs émotions et leurs impressions sur des œuvres littéraires et artistiques, des recherches documentaires, des faits d'actualité ou encore sur une expérience vécue.

1. Principes invariants

Définition

Le conseil d'élèves est une instance de concertation et de décision qui réunit régulièrement tous les élèves d'une classe et leur enseignant pour traiter démocratiquement des questions et des problèmes rencontrés dans le cadre scolaire, et pour élaborer des projets pédagogiques et éducatifs. Il peut donc remplir différentes fonctions :

- il accueille des propositions de travaux à mener (de recherche, sorties, projets) concernant un groupe d'élèves ou la classe entière (conseil de coopérative/coopération).
- c'est un outil de régulation dans lequel sont co-élaborées les règles de fonctionnement de la classe (conseil de vie de classe). Ces règles sont amenées à évoluer grâce à la pratique et au vécu ; elles ne sont jamais figées. Il permet d'identifier et de résoudre des problèmes rencontrés dans la classe, en lien avec le travail des élèves, ou dans l'établissement, de trouver des solutions, de proposer des réparations.



- il arrive qu'un cas concret soulevé en conseil (exemple : une bagarre dans la cour) puisse faire l'objet d'une discussion sur le respect d'autrui, le vivre-ensemble, et déclenche un [débat à visée philosophique \(DVP\)](#)¹. Il s'agira alors d'aider les élèves à problématiser et à discuter de façon plus abstraite sur les valeurs engagées par tel ou tel geste. Ce débat peut être alors fixé en-dehors d'un temps de conseil d'élèves, de manière à garantir le respect de l'ordre du jour et à permettre le développement de la discussion. Il pourra par la suite servir de base à un enseignement disciplinaire.

Au collège, cette dynamique du conseil d'élèves est le plus souvent mise en œuvre dans le cadre des heures de vie de classe.

Enjeux pour l'EMC

Le conseil d'élèves place les enfants et adolescents en situation de débattre de manière démocratique sur des projets et sujets en relation avec leur vie d'élève et leur permet ainsi, en les impliquant dans la vie de leur classe, de s'intégrer dans un groupe et devenir progressivement citoyen.

Lorsqu'il est réuni régulièrement et que les conditions permettent aux élèves de réellement discuter collectivement entre eux, le conseil d'élèves constitue alors un levier efficace de responsabilisation et d'acquisition progressive des compétences sociales et civiques ainsi qu'un outil précieux pour la mise en œuvre d'une pédagogie coopérative. Il s'agit donc d'un moyen privilégié d'explorer conjointement les quatre dimensions de l'enseignement moral et civique : « *la sensibilité : soi et les autres* », « *le droit et la règle : des principes pour vivre avec les autres* », « *le jugement : penser par soi-même et avec les autres* » et « *l'engagement : agir individuellement et collectivement* ».

Objectifs d'apprentissages pour les élèves

En aidant les élèves à communiquer les uns avec les autres, à formuler leurs opinions personnelles, à exprimer leurs émotions et à prendre des décisions argumentées, cette instance apprend aux élèves à se responsabiliser dans leurs comportements individuels et collectifs (rapport à soi et à l'autre) et à donner du sens à la vie de la classe, de l'école/du collège, renforçant ainsi le sentiment d'appartenance au groupe. Elle encourage l'autonomie et l'initiative des élèves, développe leur esprit critique et suscite la coopération, la solidarité et leur capacité à vivre ensemble dans le respect des différences de chacun. Parce qu'il permet de travailler concrètement afin d'atteindre l'ensemble des objectifs d'apprentissage de l'EMC, le conseil d'élèves constitue un instrument privilégié pour l'instauration d'une culture commune visant à transmettre des valeurs en actes. En contribuant, par le débat, à la construction de règles de vie scolaire et en veillant à leur application, le conseil d'élèves initie à la démocratie.

¹ Exemples de situations concrètes pouvant faire l'objet d'un débat à visée philosophique :

- la constitution des équipes de football à la récréation / débat sur l'équité ;
- quelqu'un a jeté le rouleau de papier toilette de la fenêtre des toilettes / débat sur le respect du matériel collectif : quelles valeurs sont en jeu dans la responsabilité de cet acte incivique ?
- la prise de notes par le secrétaire lors du conseil ou l'affiche des règles de la classe / débat sur le rôle de l'écrit comme mémoire des engagements et des décisions.



2. Démarches

- **La composition** : le conseil d'élèves inclut tous les élèves de la classe et l'enseignant, ce dernier étant garant du cadre général et du climat de confiance nécessaire à sa bonne tenue (respect de la parole de chacun, bienveillance dans l'adresse entre pairs, absence de moqueries...). Président et secrétaire sont élus, après un vote en début de conseil ou à la fin du précédent : tout élève peut être candidat.
- **Le cadre** : il est co-élaboré par les membres du conseil (enjeu et objectifs du conseil, rôle des différents participants – notamment du président et du secrétaire – et règles de fonctionnement, organisation et tenue des réunions...) et fait l'objet d'une contractualisation. En début de conseil, l'enseignant rappelle les fonctions de chacun et le fonctionnement du conseil. Pour aider les élèves à respecter la parole de chacun, un bâton de parole peut circuler de manière à disposer d'un support visuel, matériel et symbolique.
- **Le président** (qui peut être assisté d'un aide ou vice-président) ouvre et clôt le conseil, rappelle les règles, aide à animer et à organiser les débats. Il suit et veille au respect de l'ordre du jour. Il distribue la parole aux élèves qui la demandent et régule le débat en veillant à ce que chaque élève qui s'exprime puisse aller au bout de son propos, sans être interrompu. Il questionne (questions ouvertes : *Comment... ? Pourquoi... ? Qu'en penses-tu ? Que feriez-vous à sa place ?*) afin de susciter le débat entre les élèves (et non le débat entre l'enseignant et les élèves). En cas de plainte ou de conflits entre élèves, il donne la parole aux acteurs concernés et cherche à privilégier l'écoute, la clarification des faits, permet l'expression des émotions et fait émerger les solutions constructives (l'engagement, le pardon, la réparation...), avant d'envisager des sanctions et des réparations.
- **Le secrétaire** note les décisions prises lors du conseil dans un cahier de conseil. Le relevé de conclusions du conseil reste à disposition des élèves. Affiché ou accessible dans un classeur, il constitue un outil régulateur de la vie de la classe voire de contrôle de la mise en œuvre des décisions prises.
- **La périodicité** : le conseil a lieu régulièrement (par exemple, de manière hebdomadaire), en étant explicitement inscrit dans l'emploi du temps de la classe. Ce n'est pas un moment exceptionnel mais programmé et anticipé. La fréquence et le jour sont connus des élèves ; c'est un moment ritualisé. Ainsi les élèves peuvent préparer leurs réflexions et leurs idées. Une séance prévue dans la semaine par l'enseignant peut permettre de préparer certains conseils à venir, de manière à le rendre encore plus efficace et fructueux (exemple : une sortie est proposée, une recherche documentaire doit être menée en amont par les élèves pour qu'ils puissent disposer d'éléments concrets à discuter).
- **Le temps** : le président indique l'heure de début et de fin de conseil. Un élève peut être garant du temps. Il peut s'aider d'un sablier dans les plus petites classes. Les conseils d'élèves ont une durée variable, selon le niveau de classe notamment : trente minutes, quarante-cinq minutes ou encore une heure. Afin de pouvoir traiter l'ensemble des points présents à l'ordre du jour, l'élève garant du temps peut éventuellement annoncer qu'un temps limité est consacré à tel sujet. Les questions qui réclament un temps de réflexion plus long peuvent être reportées au conseil suivant, ce qui permet aux élèves d'y réfléchir durant la semaine.



- **Le lieu** : il se tient dans un lieu – qui n'est pas forcément la classe – aménagé pour faciliter la communication (en cercle, en U...). Les élèves doivent se sentir concernés davantage en tant qu'individus qu'en tant qu'élèves uniquement.
- **Le recueil des propositions** : le conseil fonctionne à partir de demandes écrites des élèves², s'appuyant sur différents supports (affiche, journal mural, boîte aux lettres, « cahier de doléances »...) présents dans la classe à une place déterminée, consultables tous les jours, sur lesquels chaque élève peut inscrire (et signer le cas échéant) une proposition à faire au groupe ou mentionner un problème rencontré dans la classe ou dans l'établissement.
- **L'ordre du jour** : il est lu par le président ou par le secrétaire. Il est fixé en fin de séance précédente et peut être enrichi au cours de la semaine ou peut être préparé par un « bureau du conseil », composé d'élèves élus par le conseil et encadré par l'enseignant. Le conseil doit fixer une limite de date pour le dépôt de propositions ou de réclamations de façon à pouvoir gérer l'ordre du jour en amont. Afin de permettre au conseil d'élèves de jouer efficacement son rôle éducatif, il peut être judicieux de prévoir à l'ordre du jour de faire le point en début de conseil sur certains sujets relevant de la vie scolaire (tensions, conflits) pour lesquels, par exemple, certains élèves s'étaient précédemment engagés à améliorer leurs résultats. Exemples d'ordre du jour au primaire :
 - Point sur le conflit entre Erwan et Kate.
 - J'ai un problème avec Adrien (Tatiana).
 - J'ai un problème avec la mise en rang (Soraya).
 - Je veux changer de métier (de responsabilité) dans la classe (Etienne).
 - Je propose de faire un exposé sur la révolution française (besoin de matériel, date pour la présentation, besoin d'aide ou de temps, etc.) (Sigrid).
 - Je propose une sortie chez les pompiers (exemple d'un projet fédérateur engageant des connaissances et des compétences disciplinaires) (Nadia).
 - Je demande ma ceinture verte de comportement (Tom).
- **L'enseignant** est le garant du cadre posé. Il prend en charge l'animation du ou des premiers conseils. Il peut écrire ce qui se passe durant le conseil devant les élèves (soit pour prendre en charge le secrétariat si les élèves ne peuvent pas encore assumer ce rôle, soit pour garder une trace de ce qui a été dit et compléter le travail du secrétaire) ; cela montre aux élèves l'importance du moment.

Exemple de déroulé d'un conseil d'élèves au sein de la classe : surtout pour les premiers conseils de l'année, l'enseignant peut rappeler l'enjeu et les objectifs principaux du conseil en explicitant clairement pourquoi les élèves sont réunis. Par exemple : « On est tous différents mais tout le monde a le droit de s'exprimer ou de se taire. Un conseil d'élèves, c'est un lieu où l'on peut développer son langage, apprendre à s'exprimer, à s'écouter, à se connaître, à partager ses émotions ; cela peut servir dans la vie de tous les jours et cela permet de préparer la vie du futur citoyen ». Puis :

- Le président ouvre le conseil : « Le conseil est ouvert ». Il énonce les règles. Par exemple : « On ne se moque pas, on écoute celui qui parle, on demande la parole en levant le doigt, la priorité sera donnée en priorité à ceux qui ont le moins parlé, les « gêneurs » trois fois ne pourront ni parler ni voter ». Ou : « j'écoute, je ne coupe pas la parole, je reformule, je ne me moque pas ».

² Si les élèves ne sont pas en mesure d'écrire, l'élève peut faire une dictée à l'adulte.



- Retour sur le conseil précédent, avec suivi des solutions ou des décisions proposées.
- Traitement des demandes, suggestions, problèmes... des élèves.
- Le président donne alors la parole à ceux qui ont déposé des mots : j'ai un problème / je propose / je félicite / je suis content de...
- Récapitulatif des décisions prises lors du conseil du jour.
- Le président clôture le conseil : « Le conseil est clos ».
- Météo du conseil (optionnelle) : le président peut demander aux élèves d'évaluer par un signe la prise en charge des responsabilités pendant le conseil. Il pose la question pour le secrétaire puis pour lui-même. Une fois le signe fait, il peut interroger certains élèves de façon à ce qu'ils explicitent leur choix. D'un point de vue démocratique, c'est un moment important puisque les responsables rendent des comptes. Les trois gestes sont les suivants :
 - une main ouverte (le soleil) signifie que les responsables ont bien mené le conseil ;
 - une main fermée sur elle-même (le nuage) signifie qu'il y a eu quelques problèmes ;
 - une main tendue vers le bas (la pluie) signifie que les responsables n'ont pas su bien mener le conseil.

3. Conditions de réussite

L'engagement des élèves dans les conseils est facilité par la bonne connaissance par chacun du périmètre des questions qui peuvent y être évoquées, des règles du débat et du rôle des uns et des autres (en particulier du président et du ou des secrétaires élus) ; il est d'autant plus fort que leur parole est prise au sérieux par les adultes.

Le rôle de l'enseignant³ est primordial. Avec pour objectif de former les élèves à la démocratie et au débat, il a pour mission de créer, de faire respecter les conditions démocratiques du débat et de susciter un climat de confiance. Pour y parvenir :

- l'enseignant reste le garant du cadre sécurisant et signifiant dans la classe. Il prend en charge l'animation du ou des premiers conseils. Il peut écrire ce qui se passe durant le conseil devant les élèves (soit pour prendre en charge le secrétariat si les élèves ne peuvent pas encore assumer ce rôle, soit pour garder une trace de ce qui a été dit et compléter le travail du secrétaire), ce qui montre aussi aux élèves l'importance du moment ;
- il n'arrête pas seul les décisions concernant le groupe ; assis parmi les élèves ou légèrement en retrait, il doit respecter le cadre au même titre qu'un élève. Il lève la main pour prendre la parole distribuée par l'élève présidant le conseil. Il intervient le moins possible pour laisser les élèves dialoguer et reste garant du déroulement démocratique des élections des membres du conseil, du respect des droits des élèves et du fonctionnement des débats (moqueries, chahut, etc.) ;
- il évite les postures de contrôle, il n'est pas directif dans les questions abordées par le conseil, il peut faire des propositions de sujet à porter à l'ordre du jour au même titre que les élèves ;
- il facilite l'écoute, accorde sa confiance aux élèves, encourage leurs progrès et réussites ;
- par ses interventions (sous forme de question, de préférence), il aide à la clarification des échanges, à l'explicitation des sentiments, contribue à approfondir certains sujets, veille à la bienveillance entre pairs et à l'absence de jugement de valeurs sur les personnes, ce qui n'exclut en rien de juger le comportement d'autrui ;



- il contribue à la problématisation, l'argumentation, la généralisation, la décentration et la conceptualisation (notamment à employer le mot adéquat, signifiant). Quand le débat n'avance pas, il suggère des orientations, incite les élèves à être constructifs ; en cas de difficulté récurrente pour parvenir à débattre, il souligne les dysfonctionnements, peut le cas échéant suspendre le débat et organiser un méta-débat (un débat sur les problèmes de débat rencontrés).

De manière générale, le conseil d'élèves doit être considéré par les enseignants comme une pratique pédagogique portée par l'équipe, s'inscrivant pleinement dans leur professionnalité. Au collège, le conseil d'élèves, mis en œuvre dans le cadre des heures de vie de classe ou de toute autre occasion, ne doit pas être considéré comme un dispositif à part de l'enseignement, confié aux personnels d'éducation ou au seul professeur principal. Dans tous les cas, la pratique du conseil d'élèves gagne à s'inscrire dans un projet d'équipe, une [politique d'école et d'établissement](#).

4. Références pour aller plus loin

Sylvain DE CONNAC, *Apprendre avec des pédagogies coopératives. Démarches et outils pour l'école*, ESF, collection Pédagogies, 2009.

Danielle JASMIN *Le conseil de coopération, un outil pédagogique pour l'organisation de la vie de classe et la gestion des conflits*. Chenelière / McGraw-Hill, 1994.

Jean LE GAL, *Le conseil d'enfants de l'école* (première partie), in *Le Nouvel Educateur*, n° 102, 1998.

L'[OCCE](#) (Office Central de la Coopération à l'École) propose sur son site différentes ressources pour illustrer la pratique du conseil d'élèves.

L'[ICEM](#) (Institut Coopératif de l'École Moderne – Pédagogie Freinet) propose sur son site une série de vidéos et notamment des extraits de conseils d'élèves ainsi qu'une grille « [aide-mémoire](#) ».

Voir aussi les films tournés à l'école élémentaire Léon Jouhaux de Villeurbanne, réalisés dans le cadre du Prix pour l'Éducation à la Paix 2013 de la Fondation Evens ([exemple de conseil d'élèves, de conseil de délégués...](#)) et le témoignage d'un maître-formateur sur [la mise en place d'un conseil d'élèves](#).

³ Au collège, il entretient des liens étroits avec le CPE.